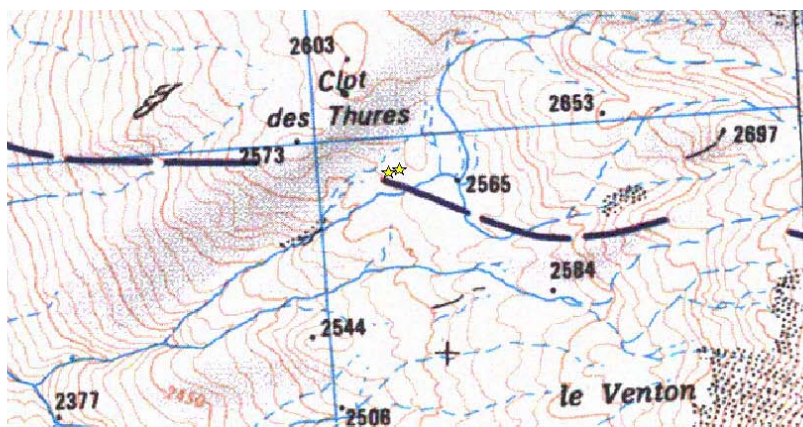


Suivi des MAET Alpage du Venton

L'alpage du Venton est pâturé par une cinquantaine de bovins. Sa partie haute étant sensible au piétinement et au pâturage précoce, une clôture a été positionnée. Elle devrait permettre de résoudre les différents problèmes de cohabitation inter-alpages mentionnés par les éleveurs et de préserver la pelouse grâce à un retard de pâturage. Le pâturage bovin sur les secteurs concernés par la MAET est en effet retardé au 30 juillet.



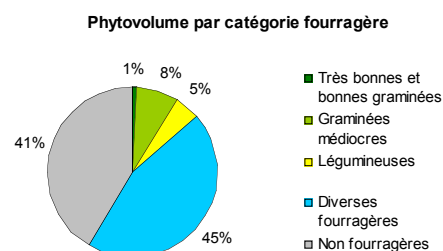
Présentation de la station

La station suivie est située dans la partie haute de l'alpage, sur une zone plane enherbée. Les signes de dégradation sont peu nombreux. Il s'agit d'une pelouse de mode nival à végétation peu dense et rase.



Résultats

D'après nos inventaires, la richesse floristique est de 30 espèces sur 20 mètres carrés. Les espèces présentes indiquent un long enneigement (vulpin de Gérard, renoncule des Pyrénées) et un sol acide (benoîte des montagnes, nard raide, liondent des Pyrénées, véronique d'Allioni). Le recouvrement de la végétation atteint 81%, celui du sol nu 14%. Le phytovolume est composé à 100% d'hémicryptophytes. Parmi ces espèces, 45% sont classées dans les diverses fourragères et 41% dans les non fourragères. Les légumineuses représentent 5% du phytovolume. Enfin, la valeur pastorale corrigée par le recouvrement est de 13.



Commentaires

Par rapport aux contraintes climatiques (et notamment la durée d'enneigement), l'impact des pratiques pastorales sur l'évolution de la pelouse est faible. Néanmoins, dans cinq ans, le recouvrement de la végétation devrait s'être maintenu grâce à une gestion pastorale adaptée. Il est par contre peu probable qu'il augmente considérablement et que les zones dégradées disparaissent complètement. Les pourcentages de trèfle alpin et de plantain nous serviront d'indicateurs. En effet, ces deux espèces étant très appréciées des ovins, nous devrions observer leur croissance, signe que la MAET est efficace.

Réalisation : DDAF Hautes-Alpes
Photographies : Mourre Anne-Lise
Septembre 2009

